

## GARTMORE SICAV

### Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B-77.949

Le 6 juin 2011

Cher/Chère Actionnaire,

En raison de l'absence de quorum, l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 3 juin 2011 n'a pas pu statuer valablement sur l'ordre du jour. En conséquence, les actionnaires sont convoqués à une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Gartmore SICAV (la « Société ») le 8 juillet 2011, à 9h00, au 6, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, afin de délibérer sur et de voter l'ordre du jour suivant :

1. Modifier l'article 1 des Statuts de la Société (les « **Statuts** ») afin de changer le nom de la Société en « Henderson Gartmore Fund ».
2. Modifier l'article 4.2. des Statuts pour remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 et à la Loi de 2002 par des références à, respectivement, la loi du 17 décembre 2010 et à la Loi de 2010.
3. Modifier l'article 5 des Statuts pour changer la définition des termes suivants : la « Loi de 2002 », la « Société », la « Directive », le « Marché Réglementé » [et des « Personnes des États-Unis »].
4. Modifier l'article 6.3 des Statuts pour remplacer la référence à l'article 133 de la Loi de 2002 par une référence à l'article 181 de la Loi de 2010.
5. Modifier l'article 12.2, III. a) des Statuts pour remplacer la référence aux « actions de capitalisation » par « actions à dividendes capitalisés ».
6. Modifier l'article 13.2 des Statuts pour ajouter un paragraphe f) stipulant que l'émission, le rachat et la conversion des actions peuvent être suspendus en cas de fusion d'un Fonds ou de la Société.
7. Modifier l'article 18.2 des Statuts pour changer la partie contractante avec laquelle la Société peut conclure un accord de gestion d'investissements, Gartmore Investment Limited, pour Henderson Global Investors Limited (« le Gestionnaire d'investissements ») ou toute société affiliée ou associée à celle-ci.
8. Modifier l'article 19.2 des Statuts pour permettre l'utilisation des instruments dérivés à des fins d'investissement.
9. Modifier l'article 22.2 des Statuts pour changer la référence à la Loi de 2002 par une référence à la Loi de 2010.
10. Modifier l'article 23.3 des Statuts afin de remplacer « un cinquième » par « un dixième ».
11. Modifier le titre de l'article 25 des Statuts comme suit : « Clôture et Fusion de Fonds et de Catégories ».
12. Remplacer les articles 25.4 et 25.5 des Statuts par un nouvel article 25.4 relatif aux dispositions applicables concernant les fusions des Fonds et une fusion de la Société.

13. Ajouter un nouvel article 25.5 aux Statuts concernant la clôture et la fusion des Catégories d'actions.
14. Supprimer la deuxième phrase de l'article 26 des Statuts.
15. Modifier l'article 28.1 des Statuts pour ajouter « telle qu'amendée en tant que de besoin » après « la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ».
16. Modifier l'article 28.2 des Statuts pour changer la référence à la Loi de 2002 par une référence à la Loi de 2010.
17. Modifier l'article 33 des Statuts pour changer la référence à la Loi de 2002 par une référence à la Loi de 2010.
18. Décider que les Statuts reformulés soient exclusivement rédigés en anglais et ne soient pas suivis d'une traduction française.
19. Fixer la date d'effet au 11 juillet 2011.

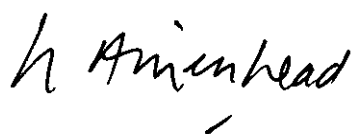
Les résolutions seront adoptées sans quorum, à la majorité des deux tiers des actions représentées et votantes.

#### **Modalités de vote**

Afin de pouvoir voter lors de l'assemblée :

- les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou représentés par un mandataire dûment désigné ;
- les actionnaires qui ne peuvent assister en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer un formulaire de procuration dûment complété et signé avant le 5 juillet 2011 à 17 heures (heure de Luxembourg) à l'adresse suivante : Victor Buck Services SA - Client Services (Réf. JD-11/01899), IVY Building, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg. Les formulaires de procuration seront envoyés aux actionnaires inscrits avec le présent avis et peuvent également être retirés auprès du siège social de la Société.

Sincères salutations,



Les Aitkenhead

Le Comité d'administration